CAVAN KAWAN
mairie
ti ker

202602-12

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260220-20260212-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN

SEANCE DU 20 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, 20 Février, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : 16 : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2ème Adjoint, Lydie LE FLOCH, 3ème Adjointe, Pascal PRIGENT, 4ème Adjoint, Magali BODEREAU, 5ème Adjointe, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Emmanuelle DAVAI, Xavier DUAULT, Gaëlle LE CANT, Brieuc CALVARY, Pauline UNVOAS, Didier NEVEUX, Christelle LURON, Sébastien MORVAN

Procurations : 1 : Sylvie LE CARVENNEC à Magali BODEREAU

Absent : 2 : Jérémie LE BARON, Alain BROCHEN

Date de convocation : 10 Février 2026

Secrétaire de séance : Magali BODEREAU

Objet : Avenant n°2 à la convention constitutive de 7 avril 2014 : Groupement de commandes pour l'achat d'énergies SDE22

Monsieur Le Maire rappelle que, lors de la séance du 19 décembre 2025, le comité syndical du SDE22 a validé un projet d'avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie portant sur des modifications mineures et des clarifications :

- intégration d'une clause sur le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD),
- précision sur la définition d'un membre désormais désigné par son n° de SIREN,
- précision sur la date d'application des frais d'adhésion au groupement qui sont dus dès la phase de préparation du marché (même si la date de fourniture est prévue ultérieurement),
- suppression des références au logiciel SMAE (système de management des achats d'énergie), ce module étant désormais intégré au logiciel SME.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer l'avenant présenté par le SDE22

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 17 voix pour :

- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer l'avenant présenté par le SDE22

Mairie de Cavan – 2 Rue Maurice Denis – 22140 CAVAN

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260220-20260212-DE

CAVAN KAWAN
mairie
ti ker

202602-12

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,

Magali BODEREAU

Le Maire,

Maurice OFFRET

MAIRIE DE CAVAN (Côtes-d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Brieuc dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État